

Cette présentation a été effectuée le 24 novembre 2014 au cours de la journée « Responsabilité populationnelle : miser sur le développement des communautés et l'action intersectorielle » dans le cadre des 18<sup>es</sup> Journées annuelles de santé publique (JASP 2014). L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP à la section Archives au : <http://jasp.inspq.qc.ca>.

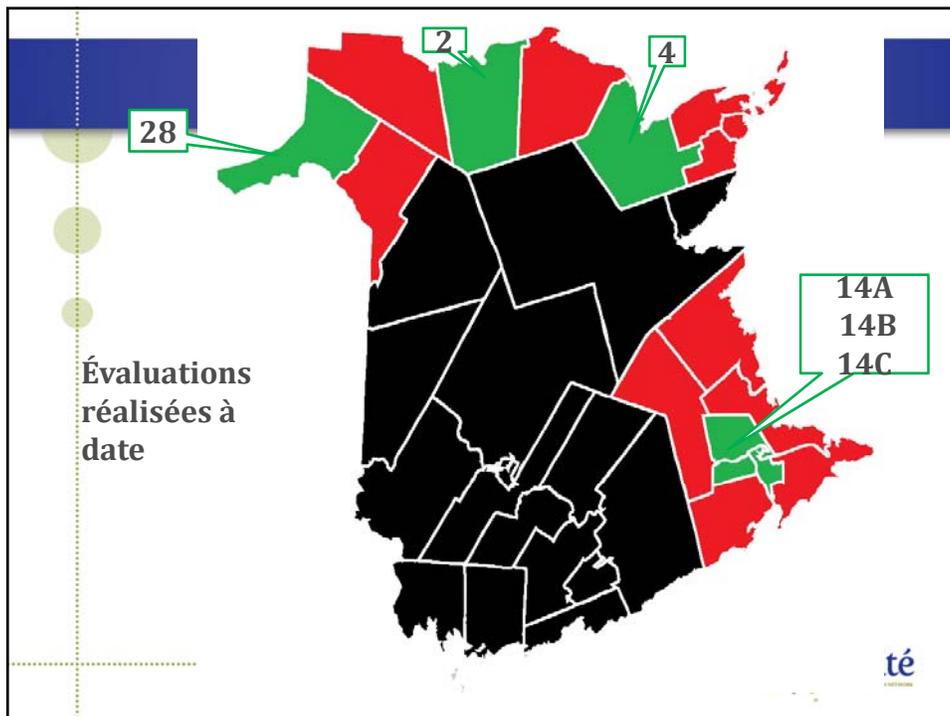


## Quoi?

- Loi sur les Régions régionales stipule que parmi les responsabilités:  
Détermination des besoins de santé
  - a) détermine les besoins de santé de la population qu'elle dessert;
  - b) détermine les priorités concernant la prestation des services de santé à la population qu'elle dessert;
  - c) affecte les ressources conformément au plan régional de la santé et d'affaires.
- *Cadre des soins de santé primaires pour le N.-B.*: Intégration des soins de santé primaires : 1<sup>ère</sup> recommandation faire des évaluations des besoins des collectivités en matière de santé.
- « Ces évaluations constituent un **processus continu** visant à cerner **les forces et les lacunes** des collectivités, afin de guider l'établissement de **priorités** qui permettront d'améliorer l'état de santé de la population »



Source: Lignes directrices pour l'évaluation des besoins en matière de santé des collectivités du Nouveau-Brunswick, Division des services communautaires et en établissement, Ministère de la santé, GNB, 2013



## Pourquoi?

- Permettra d'obtenir des renseignements de base sur les déterminants ayant un impact sur la santé et le mieux-être de la collectivité
- Encouragera la **collaboration** entre les membres de la collectivité, les intervenants et un large éventail de partenaires engagés dans le processus de prise de décision au sein du système de soins de santé
- Permettra de **centrer les discussions** sur les questions de santé et les attentes en la matière, ainsi que de mieux comprendre les **choix difficiles** qui doivent être effectués quant à l'attribution des ressources en santé.

Source: Lignes directrices pour l'évaluation des besoins en matière de santé des collectivités du Nouveau-Brunswick, Division des services communautaires et en établissement, Ministère de la santé, GNB, 2013



## Pourquoi?

### Objectifs principaux

- Identifier les besoins (données et opinions), les forces (ressources locales) et les priorités des collectivités en matière de santé
- Établir un répertoire des services existants
- Améliorer la participation et l'engagement communautaire
- Identifier les mesures de performance permettant le suivi de l'évolution des besoins des collectivités en matière de santé

Source: adapté des lignes directrices pour l'évaluation des besoins en matière de santé des collectivités du Nouveau-Brunswick, Division des services communautaires et en établissement, Ministère de la santé, GNB,



## Comment?

### EBCS repose sur:

#### Comité consultatif communautaire (CCC)

- Mandat du CCC:
  - Mettre en œuvre et s'assurer de la mise en place d'un processus consultatif inclusif et équitable
  - Participer au développement du plan de travail, la validation de la méthodologie, la facilitation du recrutement des participants, la conduite des groupes de discussion et l'analyse préliminaire des thèmes émergeant des données recueillies.
- Cette stratégie a permis la légitimité des décisions et des priorités identifiées par les différentes analyses

Source: Lignes directrices pour l'évaluation des besoins en matière de santé des collectivités du Nouveau-Brunswick, Division des services communautaires et en établissement, Ministère de la santé, GNB, 2013



## Comment?

### Méthode

- Étude quantitative : Les données statistiques transmises par le CSNB ont été exploitées par l'évaluatrice afin de dresser un profil des besoins des collectivités
- Étude qualitative : Un guide d'animation pour les groupes de discussion ainsi qu'un guide d'entrevue semi-dirigée a été préparé pour recueillir les données qualitatives nécessaires. Un plan d'échantillonnage de convenance a été établi pour assurer une représentation des principaux groupes visés.

Source: Lignes directrices pour l'évaluation des besoins en matière de santé des collectivités du Nouveau-Brunswick, Division des services communautaires et en établissement, Ministère de la santé, GNB, 2013



## Analyse de l'information

- Résumer les conclusions de l'analyse quantitative
- Analyser les données qualitatives
- Ressortir les thèmes principaux /préoccupations
- Prioriser les besoins



## Priorisation

- Critères d'évaluation de l'importance
- Possibilité de prévention
- Population potentiellement touchée
- Population réellement touchée
- Gravité
- Préoccupation du public
- Fardeau économique

Source: Lignes directrices pour l'évaluation des besoins en matière de santé des collectivités du Nouveau-Brunswick, Division des services communautaires et en établissement, Ministère de la santé, GNB, 2013



## Processus d'évaluation

1. Engagement communautaire
2. Collecte des données
  - Indicateurs et sources de données
  - Recueil des nouveaux renseignements
3. Analyse
4. Formulation de recommandations et de priorités
  - Critères d'évaluation de l'importance
  - Communication et présentation des résultats de l'évaluation
5. Rapport à la collectivité

Source: Lignes directrices pour l'évaluation des besoins en matière de santé des collectivités du Nouveau-Brunswick, Division des services communautaires et en établissement, Ministère de la santé, GNB, 2013



## Besoins identifiés

- Exemple de besoins identifiés au sein d'une des quatre communautés impliquées à la phase 1:
  - disponible dans votre trousse



## Prochaines étapes

- Finaliser le répertoire et l'inventaire des services externes et communautaires existants
- Faire le lien avec les besoins identifiés afin de prioriser les services
- Intégrer les priorités au plan régional de santé et d'affaire de la Régie
- Soumettre le plan au CA pour approbation
- Présenter les résultats et un plan d'action à la communauté



## Prochaines étapes

- Élaboration d'indicateurs pour évaluer les progrès de la mise en œuvre (taux d'adoption) et les effets sur la santé et mieux être (qualitatifs et quantitatifs).
- Revues aux trois ans comprenant le moyen et/ou la tribune utilisé(e) pour informer et engager la collectivité des progrès accomplis, des effets sur la santé et des secteurs à améliorer.



## Remerciements

- Équipe de travail
- Participants communautaires
- FCAS/CFHI

